



HAL
open science

Mieux comprendre le rôle de THAT à la suite d'un verbe de dire riche

Brigitte Bonthoux-Philippe

► **To cite this version:**

Brigitte Bonthoux-Philippe. Mieux comprendre le rôle de THAT à la suite d'un verbe de dire riche. E-rea - Revue électronique d'études sur le monde anglophone, 2019. hal-02563565

HAL Id: hal-02563565

<https://hal.science/hal-02563565>

Submitted on 5 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mieux comprendre le rôle de *THAT* à la suite d'un verbe de dire riche

Brigitte BONTHOUX-PHILIPPE

Aix Marseille Univ, LERMA, Aix-en-Provence, France

briphilippe@gmail.com

Brigitte Bonthoux-Philippe, ancienne allocataire de recherche de l'Ecole Doctorale 354 d'AMU (2012-15), est l'auteur d'une thèse, dirigée par le Professeur Monique De Mattia-Viviès, sur le rôle de la conjonction de subordination *THAT* dans la délimitation du *Discours Indirect Classique* en anglais américain contemporain.

Résumé

Cet article examine le rôle joué par la conjonction de subordination *THAT* dans la construction du sens rapporté, tel qu'il peut être véhiculé par le *Discours Indirect Classique* (DIC), lorsqu'elle se trouve à la suite d'un verbe de dire non neutre, aussi appelé verbe sémantiquement riche. Après avoir tenté de circonscrire la notion même de DIC, nous montrons qu'en l'absence de *THAT*, la lecture DIC est plus ou moins compromise, voire impossible, en fonction de la valeur descriptive du verbe non neutre. Cependant, l'absence de *THAT* ne conduit pas systématiquement à l'agrammaticalité mais a un impact sur le sens de ce dernier dans la mesure où le verbe riche et la proposition qui suit ne semblent plus entretenir un rapport hypotactique mais semblent au contraire construire un lien de nature paratactique.

Mots-clés

discours indirect classique, conjonction de subordination *THAT*, verbes non neutres, verbes riches, parataxe

Abstract

This article explores the impact of the subordinating conjunction *THAT* on the meaning of an utterance whose syntactic pattern is as follows: subject + non neutral saying verb + clause. First, we will analyze the different aspects of Reported Indirect Speech to understand how the conjunction can help to convey this meaning, its absence making it sometimes impossible to do so. We will then seek to determine when the conjunction is more or less compulsory in relation with the meaning of the introducing verb. Finally, it will be shown that the absence of conjunction does not necessarily produce agrammatical utterances, even

when a semantically rich verb is found in the first clause. Indeed, the meaning of the message may just differ, leaving the idea of Reported Speech behind, as well as the kind of relationship between the two parts of the sentence which evolves from a hypotactic relationship to a paratactic one.

Keywords

reported indirect speech, subordinating conjunction *THAT*, non-neutral verbs, rich verbs, parataxis

Introduction

La question de savoir quand utiliser *THAT* après les verbes de dire ou *verba dicendi* de type *say* en discours indirect se pose, tant au linguiste angliciste, qui cherche à mettre au jour les « règles » qui sous-tendent son emploi, qu'à l'apprenant de l'anglais en tant que langue étrangère, quel que soit son stade d'apprentissage. Ce dernier pourra alors avoir recours aux grammaires descriptives et prescriptives pour des recommandations assez générales, qui présentent souvent l'emploi de *THAT* comme une affaire de style (écrit) ou de registre (soutenu). L'on peut en déduire que la grammaire traditionnelle se fonde principalement sur la distinction oral/transcription de l'oral et écrit, sans véritablement prendre en considération les critères syntaxiques qui contraignent parfois la présence de *THAT*. Or, les travaux de recherche de Dwight Bolinger (1972), Jean-Claude Souesme (1994), Monique De Mattia (1997, 2000) et Bruno Poncharal (2003) ont fait apparaître que les faits sont en réalité bien plus complexes.

Cet article se propose d'apporter des éléments de réponse complémentaires aux questions suivantes : quand et comment *THAT* participe-t-il à la construction du sens dans une structure de *Discours Indirect Classique* (désormais DIC) comprenant un verbe de dire « riche »¹, c'est-à-dire dont le sémantisme ne se réduit pas, à l'inverse de *say* ou *tell*, à la mise en relation de la source d'un dire et du dit. On précisera que les résultats présentés, qui se fondent sur l'un des corpus en ligne développés par Mark Davies, le *Corpus of Contemporary American English (COCA)*, valent surtout pour l'anglais américain.

Pour comprendre le rôle que joue *THAT* après un verbe de dire, il faut au préalable délimiter ce que l'on entend généralement par DIC et en proposer une définition claire, prenant en

¹ Cette appellation est empruntée à Raluca Nita (2006).

compte différents critères, syntaxique, sémantique, énonciatif et pragmatique. Une fois les contours du DIC précisés, nous exposerons les hypothèses théoriques auxquelles ont abouti les études précédentes, que l'on a confrontées à un corpus très vaste d'exemples, selon un protocole de recherche très précis. Nous présenterons ensuite les résultats de cette recherche, qui nous a conduite, dans un premier temps, à mettre au jour dans quels contextes *THAT* est toujours présent, puis à identifier des éléments déterminants permettant de mieux comprendre le rôle joué par *THAT* après les verbes lexicalement riches qui seront exposés dans un deuxième temps.

1. Critères de définition du *Discours Indirect Classique* (DIC)

1.1. Le critère syntaxique

Au plan de la forme, le DIC est un type de phrase complexe :

1. *She said that she was working on a novel.* (fiction, 1993)
2. *They said Ø she's OK.* (fiction, 2010)
3. *You've already said that the guy doesn't move.* (fiction, 2011)
4. *She was the only one of the three victims who pointed Watts out to the jury and unequivocally claimed that he was the one, that he did it.* (fiction, 2013)

Une phrase complexe est traditionnellement présentée comme constituée de deux parties (au moins) : la proposition matrice ou principale dite *rapportante* ou *introductrice* et la proposition subordonnée dite *rapportée*.

Au minimum, un sujet et un verbe de report (ou « reporting verb » en anglais)² composent la proposition introductrice, comme en (1) et en (2) avec *she said* et *they said* mais elle peut être plus développée comme en (3) avec *you've already said*, voire plus complexe comme en (4) dans la mesure où le pronom relatif sujet *who* reprend *the only one of the three victims who pointed Watts out to the jury*.

La proposition rapportée reprend le contenu du discours tenu par le sujet de la proposition introductrice à un moment différent du temps. Au niveau du verbe, l'antériorité du propos origine s'observe à travers le prétérit en (1), (2) et (4) et le présent parfait en (3). On observe que le discours origine peut subir d'autres modifications, des ajustements notamment temporels mais aussi de personne. Par exemple, pour (1), on imagine un discours origine (tel

² Pour plus de précisions sur ces dénominations ('verbe de report' / *reporting verb*), voir l'étude d'Aurélien Ceccaldi (2015).

qu'il peut être reconstruit) contenant un verbe au présent précédé d'un sujet à la première personne semblable à : *I'm working on a novel*. Cependant, ces ajustements ne sont pas systématiques, comme on peut le voir dans la forme au présent en (2), le propos origine pouvant être *She is OK*, et dans une certaine mesure aussi en (4) puisque l'on peut estimer qu'une partie du discours origine était déjà au prétérit ("*he is the one, he did it*").

Deux remarques s'imposent. D'abord, la proposition rapportée est syntaxiquement subordonnée à une proposition introductrice principale. Dans la mesure où elle remplit la fonction de complément d'objet du verbe de la principale, elle forme un constituant à part entière de la proposition principale. Ainsi, la proposition principale ne correspond pas uniquement à, respectivement, [*she said*], [*they said*], [*you've already said*], [*she was the only one of the three victims who pointed Watts out to the jury and unequivocally claimed*] mais à [*she said P2*], [*they said P2*], [*you've already said P2*], [*the only one of the three victims who pointed Watts out to the jury unequivocally claimed P2*] où P2 représente le contenu rapporté. On précisera alors que la proposition subordonnée est enchâssée, c'est-à-dire qu'elle fait partie intégrante de la proposition principale, que l'on préférera de ce fait appeler *matrice*, et occupe une fonction argumentale, celle d'objet du verbe. Elle est par ailleurs nominale en ce qu'on peut lui substituer un élément nominal, par exemple *something, she said something*. Enfin, si la proposition introductrice a effectivement une forme spécifique (sujet + verbe), le sens entre d'ores et déjà en considération pour l'identifier comme telle : le sémantisme du verbe représente un élément distinctif et doit communiquer un report de paroles.

1.2. Le critère sémantique

Un critère sémantique doit donc être ajouté à la définition du DIC, critère qui vient mettre à mal l'idée selon laquelle toute forme correspondant au schéma [sujet + verbe + *THAT/Ø* + proposition³] relève du DI.

On observe par ailleurs que le verbe introducteur fournit plus ou moins d'informations : la neutralité de *say* en (1), (2) et (3) contraste avec *claim* en (4). Puisque la quantité et peut-être le type d'informations transmises pourraient avoir un impact sur la présence de *THAT*, il semble important d'approfondir la notion de richesse lexicale, d'une part en identifiant certains traits de cette complexité (a-t-on, par exemple, affaire à une manière de dire, comme avec *mutter*, ou à un dire doublé d'un faire, comme avec *confess* ?), et d'autre part, en

³ Ce type de subordonnée nominale (*THAT* + proposition) est traditionnellement appelé proposition nominale complétive.

envisageant peut-être une gradation en termes de pondération, c'est-à-dire en termes de quantité d'informations véhiculées par les verbes, qui attirent de ce fait plus ou moins l'attention du destinataire. Ainsi, le verbe peut être plus ou moins riche et le type d'information qu'il transmet varie. Il peut fournir des indications paraverbales comme *whisper* dans l'exemple qui suit :

5. *At the funeral he helped shovel the small pile of earth necessary to bury the coffin his father had made. Back at the house, which was crowded with people, I asked him how he was doing. He **whispered** that he didn't know men cried too.* (magazine, 2001)

mais aussi les indications structurelles et illocutoires, c'est-à-dire qui relèvent de la description de l'*acte* accompli par l'énoncé origine (voir Austin 1962), comme dans l'énoncé suivant :

6. *He apologized. He cajoled. He begged for a second chance. He **swore** that he had nothing to do with his wife's disappearance.* (news, 2004)

Ainsi, les verbes introducteurs peuvent mettre au jour l'intention illocutoire présente dans l'énoncé origine, c'est-à-dire l'acte qu'a cherché à effectuer la personne citée (*he*) (désormais le rapporté) en faisant usage de la parole, au-delà du contenu même de ses propos. Ce dévoilement fait également apparaître le travail d'interprétation du locuteur rapporteur (désormais le rapporteur), et donc inévitablement sa présence dans l'énoncé de DI. Arnold Zwicky (1971) observe ainsi que cette subjectivité est rendue manifeste par le choix des verbes introducteurs qui indiquent quel aspect de l'énoncé initial est pris en compte (son contenu explicite, ses présuppositions [ce terme est utilisé au sens large], les différents messages qu'il véhicule ou les interprétations qu'il suscite, et les inférences que l'on peut en déduire). Certains verbes relèvent de l'implicite discursif et permettent au rapporteur de signaler son degré d'adhésion au contenu rapporté, comme dans l'énoncé qui suit :

7. *It was Halloween. And he **pretended** that the parents ate all the candy.* (spoken, 2011)

Le verbe *pretend* indique que le rapporteur ne pense pas que *the parents ate all the candy* soit vrai⁴. Le verbe peut aussi inscrire l'acte dans une chronologie en incluant sémantiquement le « déjà-dit » traditionnellement associé à *THAT*⁵, comme *repeat*.

8. *In 1969, John W. Swomley, a writer for The Nation, **repeated** that the draft could never be made equitable.* (académique, 2003)

Le « déjà » peut d'ailleurs être plus ou moins explicite. Par exemple, *concede* renvoie à une position antérieure de manière implicite.

9. *Most of the rest **conceded** that evolution might occur, but guided by the hand of God.* (académique, 2009)

Chaque verbe ne pouvant être traité individuellement, les principaux verbes de parole ont été regroupés en classes, elles-mêmes créées de façon à mettre en regard les verbes selon leurs traits sémantiques : [+ ou – déjà dit], [+ ou – connu par le rapporteur], [+ ou – engageant pour lui], [+ ou – connu par son interlocuteur]. Nous reviendrons sur ce classement plus loin, ce dernier étant en lien direct avec les hypothèses théoriques que nous cherchons à vérifier au moyen de notre corpus.

1.3. Le critère énonciatif

Compte tenu de l'existence d'exemples réfractaires, tels que *she doubted that bread and cheese were the only attractions the kitchen held for Philip*, qui répondent aux contraintes pré-citées sans pour autant relever du DR (*doubt* n'est notamment pas un verbe de report de DIC), Sylvie Hanote et Hélène Chuquet (2004) s'orientent vers l'utilisation de critères discursifs tels que les niveaux d'énoncés, et définissent le discours rapporté (DR) comme un « phénomène textuel et discursif » (5). En effet, le DIC se définit par la mise en relation de deux plans d'énonciation, c'est-à-dire de deux situations : celle du discours origine et celle du discours rapporté. Le plan du discours origine peut même être postérieur au moment du report, comme dans l'exemple suivant.

10. *If anyone should ask him, he'll reply that he really likes his game of golf, too.* (news, 2012)

⁴ Voir l'article de Paul et Carol Kiparsky, « Fact »(1971).

⁵ *THAT*, de par sa dimension anaphorique perceptible dans sa morphologie [th-], renvoie explicitement à ce « déjà-dit ». Voir notamment Jean-Rémi Lapaire et Wilfrid Rotgé (630-33 et 641).

Ainsi, ce décalage est parfois observable dans la concordance des temps par exemple. Mais il arrive aussi que ce soit le contexte uniquement qui permette d'établir l'existence de deux situations différentes, comme par exemple en réponse à la question « what does he say? ».

11. "What does he say?"

"He says the streets are paved with gold, and the emperor likes women with such a face and figure as I have." (fiction, 2008)

1.4. Le critère pragmatique

Enfin, pour ne pas mettre sur le même plan les énoncés relevant du véritable DIC et ceux relevant de ce que Monique De Mattia-Viviès appelle la *syntaxe mensongère*, désignant ainsi les énoncés dont la syntaxe suggère un sens (rapporté) alors que notre connaissance du monde nous empêche de valider cette lecture⁶, il nous faut ajouter un quatrième trait distinctif : pour qu'il y ait DIC et DR, il faut que l'intention du rapporteur soit de rapporter et cela requiert notamment que le sujet soit capable de parole. En effet, rapporter implique un discours second, un intermédiaire. Cette idée est confirmée par la forme *reported*/rapporté : le participe passé est la marque du passif, qui présuppose un agent, un rapporteur, même si celui-ci est absent dans les cas de passif dits « *courts* ».

En outre, les travaux sur le DR mettant clairement en évidence que le DIC réalise l'interaction de deux subjectivités, la fidélité du DR par rapport au discours origine est forcément questionnée : à partir du moment où le DR se fonde sur l'interprétation initiale d'un dire avant que ce dernier soit rapporté, la fidélité vis-à-vis des mots d'origine devient relative et l'infidélité inhérente au processus de report.

Finalement, en lien avec le critère pragmatique, la question suivante se pose : que peut-on rapporter ? Dans la mesure où l'étiquette *discours indirect* contient le mot 'discours', cela induit le report d'une production verbale, que cette dernière figure dans un récit de fiction ou non, ou qu'elle ne soit que partiellement verbale dans le cas de la pensée.

Sur le plan syntaxique, le DIC est donc avant tout une structure dans laquelle *THAT* peut figurer. Sur le plan sémantique, Paul Larreya et Jean-Philippe Watbled proposent une définition large qui synthétise les critères sémantique, énonciatif et pragmatique mentionnés :

⁶ L'énoncé *the clock said it was only five to eight*, relève de la syntaxe mensongère : aucun discours origine n'existe car *the clock* ne peut avoir énoncé « It's only five to eight »; cet énoncé appartient donc au DIC sur le plan syntaxique mais non sur le plan sémantique ; il ne fait que produire un *effet* de DIC. Voir Monique De Mattia-Viviès (2018 512).

« Le discours rapporté, quelle que soit sa nature, met nécessairement en jeu deux énonciateurs : l'énonciateur "rapporteur" (également appelé énonciateur primaire mais que nous appelons le rapporteur) et l'énonciateur "rapporté" (celui à qui l'on attribue les paroles, pensées ou sentiments que l'on rapporte et que nous nommons le rapporté). Bien évidemment, il faut aussi distinguer deux énoncés : l'énoncé primaire et l'énoncé rapporté [...] » (65).

Si l'on considère le discours rapporté comme un discours importé dans un autre discours, celui du rapporteur, la conjonction de subordination *THAT* semble être la trace de ce transfert, de cet acte « d'importation ». En conséquence, son absence peut-elle renvoyer à un acte de langage autre que celui d'un report de paroles ? C'est la question que nous allons maintenant explorer en nous limitant à l'étude des verbes riches.

2. La présence ou l'absence de *THAT* et les verbes sémantiquement riches ou non neutres

2.1. Que savons-nous sur *THAT* ?

Les études portant sur cette question (on reprendra celles précédemment citées, Wilfrid Rotgé (1987), Jean-Claude Souesme (1994), Bruno Poncharal (2003) et Monique De Mattia (1997, 2000)), mettent toutes en évidence le caractère relativement contraint de *THAT* après un verbe sémantiquement riche ou non neutre. Les verbes non neutres contiennent une quantité d'informations plus ou moins importante mais indiquent toujours un degré de subjectivité.

Ces verbes s'opposent aux verbes dits neutres qui se limitent à mettre en contact d'un côté une source et de l'autre un dit, et dont le représentant le plus classique est *say*. Contrairement à eux, les verbes non neutres impliquent le rapporteur de manière plus marquée, soit parce que leur sémantisme incorpore un adverbe de manière comme *whisper*, soit parce qu'ils inscrivent le discours dans une interaction, par exemple *retort*, soit parce qu'ils font état d'une composante modale, c'est-à-dire d'un jugement de la part du rapporteur, soit enfin parce qu'ils signifient un dire doublé d'un faire.

La contrainte pesant sur *THAT* s'explique théoriquement par le fait que les verbes riches étant plus informatifs, ils attirent l'attention de l'interlocuteur ou destinataire. Or, dans tout discours, les informations se doivent d'être hiérarchisées. De fait, si le verbe introducteur réclame de l'attention, le contenu rapporté est généralement signalé comme second, voire

secondaire aux yeux du rapporteur, d'où la présence de *THAT*. L'approche énonciative de Jean-Rémi Lapaire et Wilfrid Rotgé (1991), qui trouve son origine dans les travaux du linguiste américain Dwight Bolinger (1972), met au jour, comme nous l'avons évoqué plus haut, que lorsque *THAT* est présent, l'accent est mis sur le « déjà-dit », sur la reprise soulignée par le marqueur en TH- ; ainsi le rapporteur s'intéresse plus à la relation <X / say something> qu'au contenu informatif de *something*, qui pour lui est acquis. En présence de *THAT*, c'est l'introductrice (notée P1), donc le report de paroles que souligne le rapporteur, qui passe au premier plan, d'où la possibilité d'insérer un commentaire entre introductrice et complétive (par exemple : *he said firmly that he wouldn't go*⁷).

Dans cette optique, la richesse sémantique du verbe étant un paramètre d'importance, il nous faut à présent examiner plusieurs verbes en partant de l'hypothèse que plus le verbe sera riche, plus la probabilité de rencontrer *THAT* sera forte. Bien qu'il n'existe pas d'outil de mesure infaillible de la richesse d'un verbe, on pourra cependant s'accorder sur le fait que *say* par exemple, verbe neutre par excellence, ne véhicule pas d'informations précises sur les circonstances entourant l'énonciation origine, alors que *reply* par exemple en procure davantage. Ce dernier sous-entend que le discours tenu s'inscrit dans un échange, sans toutefois fournir autant d'informations qu'un autre verbe comme *bark* par exemple qui, en plus de mettre en rapport un dire et son origine, décrit la manière dont le dire a été produit. *Bark* tout comme *yell* peuvent ainsi être considérés comme des verbes plus riches. En substituant *say* à *reply*, peu d'informations sont perdues. Si *yell* ou *bark* sont remplacés par *say*, une perte sémantique plus importante a lieu.

2.2. Les hypothèses que l'on cherche à vérifier

Les recherches précédentes décrivent une tendance fortement majoritaire : *THAT* est souvent présent après un verbe de dire riche, et sa fréquence d'emploi augmente en fonction du poids informatif du verbe employé. Nous chercherons d'abord à savoir, à partir de notre corpus, dans quels cas *THAT* peut être absent après un verbe de dire riche, notamment après un verbe de dire dont le poids informatif est très élevé. Le cas échéant, nous déterminerons si cette absence a un impact sur l'interprétation de l'énoncé.

⁷ Exemple emprunté à Monique De Mattia (2000 111).

Nous examinerons ensuite la question de la *pondération*⁸, c'est-à-dire du poids plus important donné à l'introductrice ou au contenu rapporté suivant que *THAT* est présent ou non, et dans quelle mesure cette pondération peut orienter l'attention du destinataire.

Pour ce faire, nous avons pris en considération plusieurs catégories de verbes introducteurs riches ou non neutres, qui ont la propriété d'être descriptifs⁹ :

- *wire, telegraph* et *call*, trois verbes qui indiquent un dire et le moyen utilisé dans la situation d'origine pour l'actualiser,
- *yell*, qui précise la manière dont le dire s'est déroulé,
- *snap, roar, chortle, snicker*, ainsi que d'autres verbes qui soulignent la subjectivité du rapporteur dans sa description de la manière dont les propos d'origine ont été tenus.

Les deux dernières catégories ont en commun le fait que leur sémantisme renvoie à des paramètres qui n'appartiennent pas à la situation d'énonciation origine mais plutôt à la description de l'acte vu de l'extérieur, tel qu'il a été perçu par le rapporteur. *Yell* est cependant considéré comme moins subjectif que *snap* ou *roar*, l'emploi de ces derniers étant la trace d'un jugement appréciatif explicite du rapporteur, ce qui est moins vrai pour *yell*, qui répond à la définition de « to shout something or make a loud noise, usually when you are angry, in pain, or excited » (Cambridge Dictionary online), et qui ne véhicule pas de jugement de manière systématique. On ajoutera que les catégories ne sont pas complètement hermétiques ni exclusives : un même verbe peut appartenir à deux classes selon le contexte, voire ne pas fonctionner comme verbe de discours s'il ne renvoie pas à des paroles antérieurement prononcées ; on pense ici par exemple aux verbes performatifs utilisés de manière performative : *I promise to call you* se distingue en effet de *she promised to call him*, en ce que le verbe *promise* est utilisé performativement dans le premier cas, mais non dans le deuxième. Seul le deuxième énoncé relève du DIC, *promise* ne pouvant fonctionner comme verbe de discours (et donc de report de paroles) que lorsqu'il n'est pas employé performativement.

Nous incluons aussi des verbes non neutres descriptifs inscrits dans le discours en construction : *reply*, qui indique que la parole s'inscrit dans une chronologie mais sans donner beaucoup plus d'informations sur le dire en soi (on pourrait remplacer *reply* par *say*

⁸ Terme inspiré de la *Théorie des Opérations Prédicatives et Énonciatives* d'Antoine Culioli utilisé par Monique De Mattia (2000 355)

⁹ On s'inspire ici de la catégorisation mise au point par Paul Larreya ([1984] 1986).

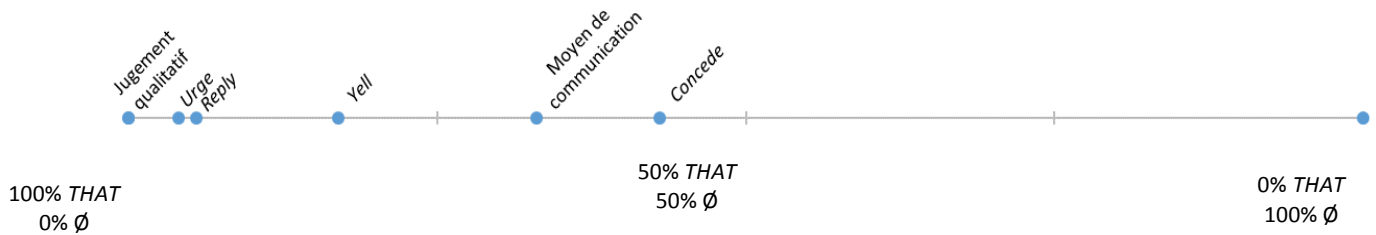
sans que la perte soit gênante, comme cela a été souligné plus haut) et *concede*, qui laisse entrevoir une évolution dans la position du rapporté suite à un échange avec son interlocuteur. En raison des informations fournies par le verbe concernant la position antérieure et la nouvelle position tenue par le rapporté, nous émettons l'hypothèse que *THAT* devrait effectivement apparaître de manière systématique du fait de sa valeur anaphorique. Et nous intégrerons *urge* qui révèle un dire doublé d'un faire. Pour chaque groupe, nous avons cherché dans le *COCA* des énoncés dont la structure correspond à celle du DIC avec et sans *THAT*. Que nous apprennent-ils ?

2.3. *THAT* est-il obligatoire ?

Nous constatons que la contrainte pesant sur l'emploi de *THAT* dépend des verbes étudiés. Ainsi, pour les verbes non neutres descriptifs précisant le moyen de communication (*wire*, *telegraph* et *phone*), 3¹⁰ occurrences ne comprennent pas *THAT* (par souci de clarté, on notera cette absence \emptyset sans définir plus avant le statut de \emptyset dans le cadre restreint de cet article), et 6 comprennent *THAT*, ce qui produit un ratio de 1 énoncé sans *THAT* pour 2 énoncés avec *THAT*, soit 1/3 des occurrences. Pour les verbes non neutres descriptifs de la manière dont le discours est tenu (*yell*), on trouve 15 exemples avec \emptyset contre 73 avec *THAT*, soit un ratio quasiment équivalent à 1:5. Concernant les verbes descriptifs non neutres qui inscrivent les paroles dans une interaction, sans que le discours de l'interlocuteur du rapporté ne vienne influencer les propos de ce dernier dans la situation origine (*reply*, *add*, *respond*, et contrairement à *concede*), le bilan est de nouveau en faveur de *THAT* avec 752 extraits contre 45 avec \emptyset , ce qui représente environ un ratio de 1:17. Le représentant des verbes illocutoires performatifs *urge* présente un taux assez similaire : 1:23. Avec les verbes appréciatifs incluant un jugement qualitatif concernant la manière dont le discours s'est tenu (*chortle*, *snicker*, *snap*, *bark*), nous ne trouvons aucun échantillon avec \emptyset et 11 incluant *THAT*. C'est le ratio en faveur de *THAT* qui est le plus fort parmi les données étudiées ici. A l'inverse, le ratio le plus faible se trouve avec *concede*. Avec ce verbe non neutre qui indique que le contenu rapporté a évolué par rapport à une position antérieure sous l'influence du discours tenu par l'interlocuteur du rapporté, on remarque une forte représentativité de \emptyset (462 exemples représentant 42% du corpus contre 615 avec *THAT*), soit un ratio de 3:4.

¹⁰ Les chiffres correspondent aux résultats produits en utilisant le *COCA* en 2015 et en ignorant la section *spoken*. La syntaxe de la requête est : le verbe observé (à n'importe quelle forme : présent, prétérit, en -ing) + *THAT* ou \emptyset + autre verbe conjugué dans les 3 ou 4 mots suivants. Ces premiers résultats sont ensuite passés en revue individuellement pour retirer les doublons et les faux positifs, par exemple lorsqu'un point se trouve entre les deux verbes.

On proposera ainsi la schématisation suivante :



Répartition des verbes en fonction de la présence de matière des énoncés avec *THAT* ou \emptyset

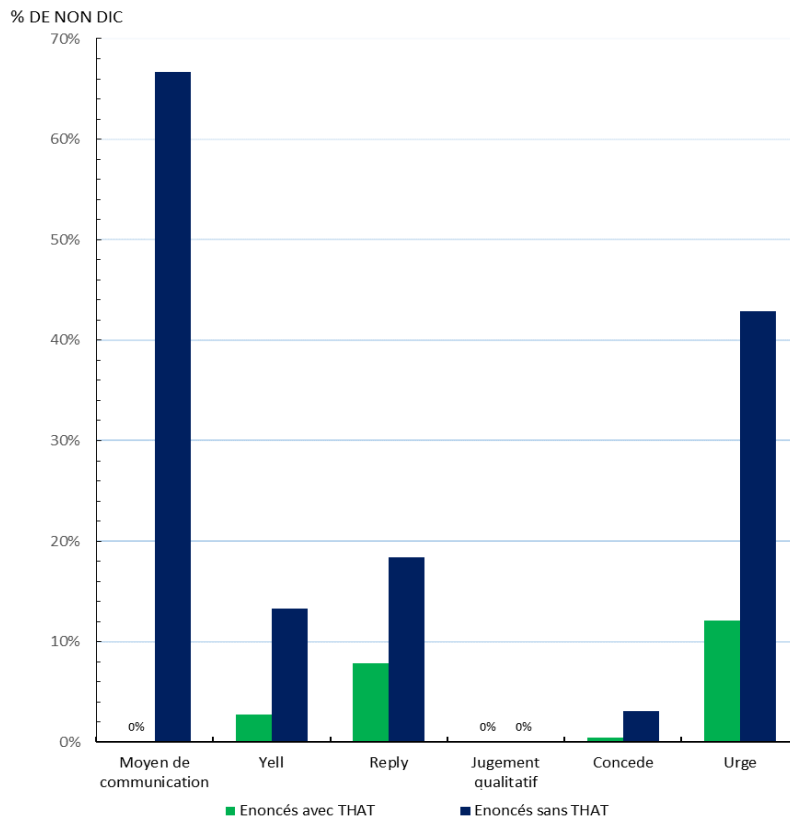
Nous émettons l'hypothèse que *THAT* est requis lorsque **le sens premier du verbe n'est pas celui d'un verbe de dire**¹¹. *THAT* vient alors montrer explicitement le lien à effectuer entre la proposition matrice et P2, qui n'existerait pas sans lui, ce qui explique l'impossibilité de l'omettre. A l'inverse, certains verbes renvoient intrinsèquement à un discours les faisant apparaître comme des éléments de DR en eux-mêmes, du moins du point de vue sémantique. Nous en concluons que les sèmes du verbe peuvent influencer la lecture de l'énoncé dont la structure syntaxique correspond à celle du DIC pour lui donner un sens autre, sémantiquement et/ou pragmatiquement. C'est ce que la section ci-dessous tente de démontrer.

3. Conséquences de la présence ou de l'absence de *THAT*

3.1. Quels impacts sur le sens ?

L'absence de *THAT* a des conséquences différentes selon les verbes : avec des verbes tels que *bark* par exemple, que *THAT* soit présent ou non, il est pragmatiquement impossible que l'énoncé sorte du domaine du DR, alors qu'avec les verbes de communication, l'absence de la conjonction de subordination a un fort impact sur l'appartenance au DIC : tous les énoncés comprenant la conjonction relèvent du DR et ont le sens rapporté, alors que plus de 76% des énoncés ne comprenant pas la conjonction n'appartiennent pas au DR :

¹¹ D'autres corrélations entre ces critères et la personne ou le temps et l'aspect seront établies plus loin.



Répartition des énoncés de DIC et de non DIC en fonction des verbes non neutres et de *THAT* ou \emptyset

Quelles sont alors les fonctions de l'énoncé en DIC ? A-t-il toujours pour mission de rapporter un discours ?

Dans le cadre de la théorie de l'interlocution (voir par exemple les travaux de Catherine Douay 2000), et à la suite de John Austin, il est admis que tout énoncé sert à accomplir un acte : sans être performatif, un énoncé constatif permet de constater, d'affirmer, d'informer, etc. La différence entre affirmation et information n'est cependant pas toujours aussi nette¹² que dans les énoncés suivants, qui mettent au jour le but communicatif :

12. *I'm **telling** you! She is resigning. (affirmation)*

13. *I **inform** you that she is resigning. (information)*

En effet, si le sens est restitué par la compréhension du message, en revanche la fonction est transmise par l'interprétation du message. Or « le contenu informatif de l'interprétation, contrairement à celui du sens, n'a pas de support tangible : l'interprétation correspond à un "non-dit" » (Paul Larreya 48). En fait, les énoncés peuvent avoir la même forme mais pas la même fonction.

¹² Les catégories se chevauchent parfois. Cependant, un acte de parole principal, qui n'exclut pas un acte de parole secondaire, est toujours identifiable. C'est ce que montrent les exemples 12. et 13.

L'un des sens des énoncés qui nous intéressent est bien entendu le **sens rapporté**. Comme nous avons pu l'observer dans les données du corpus, la majorité des énoncés dont la forme correspond à celle du DIC ont, au niveau sémantique, énonciatif et pragmatique, un sens de rapporté. Examinons quelques exemples :

14. "*Julian **phoned that** you'd found Jilly,*" Meryl said. (fiction, 1990)

15. Mrs. Cabey **barked that** she would beat them or call the police. (news, 2001)

16. "*That's hardly a safe place,*" she commented. The mouse **replied Ø** he liked it there. (fiction, 1994)

L'appartenance au DR n'est pas remise en question, quelle que soit l'articulation des deux propositions, *THAT* ou Ø. Dans ces trois exemples, qui relèvent de cas de figure classiques, la présence ou non de *THAT* ne semble pas avoir d'impact sur le sens global de l'énoncé. Cependant, il arrive qu'avec ces mêmes verbes, une minorité d'exemples échappe au DIC alors que l'alternance peut sembler à première vue anodine, comme nous allons à présent l'illustrer.

Le verbe est parfois utilisé en tant qu'**élément descriptif**. En effet, les sèmes descriptifs d'un verbe dit riche le différencient d'un verbe neutre. Cette valeur descriptive peut être de plusieurs sortes. Elle peut décrire une action. C'est par exemple le cas de *yell* :

17. *My mother **yells** he's scaring Randy, I **yell** he's stretching my wig.*
(fiction, 1996)

L'agencement des propositions produit un effet de juxtaposition ou de parataxe tandis que la subordination ou l'hypotaxe s'efface : *my mother yells, he's scaring Randy, I yell, he's stretching my wig.*

Mais la juxtaposition peut aussi avoir une valeur réflexive de description jouxtant la **valeur performative**, comme dans :

18. *Editor-at-large Ken Tucker responds: I **concede Ø** I didn't think of the Chunnel, but I like the company I keep: Letterman didn't either.*
(magazine, 2008)

En disant *I concede*, le locuteur énonciateur (nous désignerons ainsi le sujet parlant hors d'un contexte de discours rapporté)¹³ est acteur et fait une concession.

Enfin, il est aussi possible de reconnaître en la proposition introductrice un **élément modalisateur**, permettant au locuteur énonciateur d'exprimer sa position sur le caractère vrai ou faux de la subordonnée. Cependant, une telle lecture est également concevable en la présence de *THAT*. Il est vrai que l'emploi de la conjonction dans ce cas n'est pas favorisé mais il est intéressant de remarquer que ce cas de figure n'est pas exclu. Dans cette lecture, le rapporteur ne s'engage pas quant à la véracité des propos contenus dans P2, qui sont en fait au cœur d'un débat :

19. *The third significant feature of Constantinople II is that it recognized the limitations of language in doctrinal formulations and **urged** that different expressions need not be interpreted in a mutually exclusive way.*
(news, 1991)

Parallèlement, le locuteur énonciateur peut utiliser la première partie de la phrase non pas comme une introductrice de DR mais comme une manière de donner du crédit aux propos contenus dans la deuxième partie :

20. *It **urged** that "whoever has received from the divine bounty a large share of blessings... has received them for the perfecting of his own nature (...)"*. (magazine, 1997)

L'utilisation de l'introductrice à des fins de modalisation de discours a déjà été remarquée dans d'autres études (Souesme 1994, De Mattia 1997, 2000), même si elles ne prenaient généralement en compte que le seul verbe *say*. On pouvait logiquement s'attendre à ce qu'un verbe, même sémantiquement plus riche, puisse également jouer ce rôle.

Cependant il est parfois difficile de discerner quel est le message principal tant les différents effets produits peuvent sembler avoir des poids identiques. Nous pouvons donc hésiter entre DIC et pure description. Concentrons-nous sur l'équilibre entre le trait descriptif d'action et le trait descriptif de report de paroles tels qu'il s'incarne dans le verbe *urge*, verbe sélectionné pour représenter la catégorie des verbes identifiés par Paul Larreya comme

¹³ Dans l'optique de cet article, tout locuteur (celui qui a la parole) est énonciateur (il est en même temps origine de repérages). Mais tout énonciateur n'est pas forcément locuteur : dans le DR, l'énonciateur rapporté n'est pas locuteur (il n'a pas la parole au sens strict). Ainsi, hors DR, tout locuteur est également énonciateur, et en DR, seul le rapportant est locuteur énonciateur. Le rapporté n'est qu'énonciateur (origine de repérage).

illocutoires déontiques directifs¹⁴. Suivant le contexte, l'un ou l'autre des traits peut dominer et l'équilibre basculer en faveur de l'un ou de l'autre. Et lorsque l'action devient plus importante que le report de paroles, nous sortons du domaine du DIC pour entrer dans celui de la description d'action. Nous voudrions revenir sur ce lien particulièrement fort qui semble être créé par *THAT* entre P1 et P2. Un énoncé contenant *urge* l'illustre assez justement :

*21. The seven-page declaration, signed under penalty of perjury, was prepared in connection with the federal sexual harassment lawsuit officer Joanne Welsh has filed against Ribera alleging that he fondled her and **urged that they have an affair in 1989.** (news, 1993)*

Dans cet exemple, ce qui est intéressant est la place du complément circonstanciel de temps *in 1989* et sa portée. Malgré le fait qu'il se trouve dans la deuxième partie de l'énoncé, après *they have an affair, in 1989* porte en fait sur la relation *<he / urge her>*. La portée du complément est comprise à la fois pragmatiquement (la logique nous incite à rattacher le complément de temps à *<have an affair>*) mais aussi grâce à la présence de *THAT*. Dans les exemples suivants, le rapporté (*he* et *editors of Advertising Age*) a bien l'intention de faire pression mais le contexte, notamment les mots qui y font référence, semble suggérer que cette pression se fait à travers le discours :

*22. In his kindness, he even **spoke** to the governor and **urged that I be allowed to remove the letter (...).** (fiction, 2010)*

*23. More surprising than the fact that JAMA **editorialized** against R.J. Reynolds's campaign was that the **editors** of Advertising Age did, **writing in January of 1992** that it "encourages youngsters to smoke" and **urging Ø it be dropped.** (news, 1994)*

Dans ce deuxième énoncé, le discours initial est sous forme écrite mais reste un discours, même si on pourrait penser que le terme « discours » exige une production orale.

¹⁴ Dans la catégorisation de Paul Larreya ([1984] 1986 81), reprise par Monique De Mattia (2000 163), les verbes déontiques directifs concernent les relations inter-sujets et renvoient très souvent à une contrainte qu'une source dite déontique fait peser sur un sujet. Leur sens inclut l'expression d'une volonté orientée vers l'accomplissement d'une action située à un moment ultérieur. D'où leur dimension directive.

Quant à la date, elle permet de situer précisément la situation origine et montrer le décalage avec la situation du report ou rapportante, rendant une interprétation non rapportée ou non-DIC en quelque sorte, difficile. Étudions un nouvel ensemble d'occurrences :

24. *In addition, the company used the **pages** of the *Chicopee News* **to urge that employees adhere to the “Chicopee Creed”** (...). (académique, 2007)*

25. *We are **writing to urge that** the federal government restore its support of a program that - though modest in scale and inexpensive to operate -- could answer that question.* (magazine, 1998)

26. *The Foreign Correspondents Association of East Africa also **wrote to Afeworki to protest Simon's “arbitrary arrest,” and to urge Ø she be freed without delay.*** (news, 1997)

Ces contextes offrent un niveau de complexité légèrement supérieur dans la mesure où leur forme syntaxique ne correspond pas à la forme canonique du DIC. Ici, la fonction du discours (au sens de « avoir un effet sur, influencer la réalité ») est mise en avant à travers l'emploi de *TO* à valeur de visée et *write / pages* qui fait référence non plus seulement au discours en soi mais aussi au moyen d'atteindre un but (les trois introductrices de DIC figurent d'ailleurs à l'intérieur de propositions adverbiales de but) : il semble que l'accent soit mis sur l'action, sur le fait de prendre la plume pour atteindre son objectif, plutôt que sur le contenu des paroles. Mais en raison du sens de *write*, nous restons dans un contexte de parole : le moyen utilisé pour faire pression est un discours. Par ailleurs, la présence de *THAT* et son absence ne sont pas révélateurs ; c'est le contexte qui joue ce rôle. C'est ce que l'on observe dans les énoncés suivants, qui montrent que l'on sort du DIC pour entrer dans la description d'action :

27. *The Coalition to Stop the Use of Child Soldiers initiated a **campaign urging that letters be sent to foreign affairs ministers and UN ambassadors*** (...). (académique, 2001)

28. *Opponents **flew into action that weekend to urge Ø the bill be defeated.*** (2012, news)

Le faire prend l'ascendant sur le dire en raison des termes *campaign* et de l'expression *fly into action*. Ainsi, une nouvelle fois, ce n'est pas la conjonction de subordination qui fait la différence mais le contexte qui nous fait basculer hors du champ du DIC.

Nous venons de voir les cas où la lecture pouvait nous faire hésiter entre DIC et description d'action. Passons maintenant aux cas où il est possible de voir en P1 une façon de modaliser l'énoncé, c'est-à-dire lorsque l'introductrice sert à moduler l'assertion contenue dans la deuxième proposition, soit du point de vue du rapporteur, soit d'un autre point de vue qu'il faudra déterminer. Les occurrences suivantes ont un double intérêt puisque la valeur modale du passif est renforcée par la valeur modale de l'auxiliaire.

29. *Against the metaphorical interpretation, it **may be urged that** neither does nature create the regularly constructed, meaningful strings of words and sounds which constitute language, nor do the senses perceive such phenomena in nature.* (académique, 1991)

30. [...] *it **cannot plausibly be urged that** the future savings are worth less than the current savings [...].* (académique, 2001)

On voit qu'en 29., P1 ne sert qu'à évaluer <nature / not create the regularly constructed, meaningful strings of words and sounds which constitute language> et <the senses / not perceive such phenomena in nature> comme possibles, alors qu'en 30., P1 permet de présenter comme impossible l'assertion de <the future savings / be worth less than the current savings>. Dans les deux cas, *THAT* est bel et bien présent mais le contexte modal dans lequel le verbe *urge* apparaît fait basculer l'énoncé hors du champ du DR. Par ailleurs, aucune occurrence sans *THAT* n'est disponible. Nous pouvons émettre l'hypothèse suivante : **la modalisation impose que le lien entre le modalisateur, P1, et l'assertion qu'il modalise, P2, soit explicite**, et cette explicitation est faite grâce à *THAT*. Nous savons que cette hypothèse ne fonctionne pas lorsqu'il s'agit de *say*, mais ici, nous avons affaire à des verbes lexicalement riches.

Qu'en est-il lorsque le verbe de l'introductrice est à la voix passive et au passé, ce qui crée un décalage temporel qui favorise l'interprétation DIC ?

31. *Their son was desperately ill, and **it was urged that** they return home at once.* (fiction, 1991)

Tout porte à croire que <they / return home at once> a fait l'objet d'un discours. Pourtant, la source n'est pas mentionnée mais en l'état, un agent pourrait très bien être reconstruit (*by the physician, by the nurse, by the babysitter...*) et être syntaxiquement incorporé à l'énoncé, de préférence avant *that* (*it was urged by the nurse that they return home at once ; ??it was urged that they return home at once by the nurse*). En conséquence, dans la mesure où la

présence d'un agent, qui correspondrait au rapporté, existe, même si ce dernier reste implicite, et en raison du décalage entre deux situations propre au DR, la situation origine et la situation rapportante, nous sommes bien en DIC. Il est possible que *THAT* participe à cette lecture en liant d'une part la source vague implicite cachée en P1 et d'autre part P2, présentant ainsi P2 comme acquis, connu, validé lorsque le rapporté a pris la parole. Aucun exemple avec Ø n'est venu éclairer ce point.

Enfin, une troisième configuration nous fait hésiter entre, d'un côté, rattacher P1 à P2 non pas en tant qu'introductrice de DR mais en tant que modalisatrice de discours, et de l'autre, considérer P1 comme plus indépendante, produisant un effet de sens performatif, P2 faisant état d'une relation prédicative validée pour le locuteur énonciateur ; Examinons un exemple :

32. *I concede Ø there are days when you simply don't have time.*
(magazine, 1996)

Cet effet performatif est certainement lié à trois facteurs : d'abord, le verbe lui-même, *concede*, utilisé au présent à la première personne. Ensuite, le deuxième élément est l'absence de conjonction permettant de relier explicitement P1 à P2. On peut objecter que la présence de *THAT* ne s'impose pas ici parce que, inclus dans le verbe *concede*, se trouve le sème d'un contenu acquis, ce qui n'est pas le cas de *say* par exemple. Si le verbe *say* a pour mission d'introduire un discours, rien en lui ne renvoie à une prise de distance par rapport à ce même discours, alors que *concede*, qui s'inscrit dans un rapport logique, suppose l'existence d'un premier énoncé par rapport auquel le contenu qui le suit est situé. Enfin, le troisième facteur renvoie au fait que P2 puisse facilement être entendue comme une assertion indépendante. Cette dernière est en effet prise en charge par la même source énonciative que P1, à savoir *I*. Ainsi, l'asserteur de la deuxième proposition qui est responsable de *there are days when you simply don't have time* reste le même, que *I concede* soit lié à ce contenu ou non ; les choses seraient-elles différentes avec un sujet de P1 autre, ce qui atténue la valeur performative du verbe ? L'exemple suivant nous éclaire :

33. *Jolie concedes she shares her character's outspoken nature.*
(magazine, 2000)

Le sujet de 3^{ème} personne ne semble pas changer la donne. Il semble que la validation de la relation prédicative qui suit *concede* soit acquise en tant que vérité générale et qu'elle ne soit pas liée à un asserteur particulier, *I* dans l'exemple 32. ou *Jolie* (sujet co-référentiel de *she*)

en 33., ce qui tend à donner à P2 le statut d'une indépendante. Malgré ces éléments, il reste tout à fait concevable que *concede* puisse aussi servir de modalisateur car il permet au sujet de P1 de renforcer sa croyance dans le contenu de P2, comme le ferait *it is true* :

34. *It is true Ø there are days when you simply don't have time.*

35. *According to Jolie, **it is true** she shares her character's outspoken nature.*

En résumé, cette section a permis d'identifier trois sens possibles lorsque P1 contient un verbe non neutre, que *THAT* soit présent ou non : (i) P1 peut véhiculer le sens rapporté, (ii) P1 peut avoir un sens purement descriptif (qui se double parfois d'une valeur performative), (iii) P1 peut servir à modaliser P2, ces deux derniers cas ne relevant pas du DR. Certaines configurations ne permettent pas de trancher entre ces interprétations ; deux interprétations sur trois sont alors possibles.

3.2. Quel(s) indice(s) pour quelle lecture ?

Ces éléments nous permettent d'identifier quel(s) indice(s) peu(ven)t aider le destinataire à interpréter de manière adéquate l'énoncé.

Si la conjonction de subordination *THAT* joue un rôle important dans l'interprétation d'un énoncé comme relevant du DIC, plusieurs éléments sont également à prendre en considération pour indiquer que l'on sort du DIC. En effet, il était déjà ressorti des études précédentes que l'absence de *THAT* ne peut pas à elle seule expliquer la sortie sémantique et/ou pragmatique du domaine du DIC.

Le premier indice qui attire notre attention est le **sujet** du verbe de report : dans quelle mesure la question de la source a-t-elle une influence sur l'appartenance de l'énoncé au DIC ? La précision et le caractère identifiable du référent du sujet du verbe de dire jouent un rôle capital dans l'interprétation de l'énoncé comme appartenant au DIC. Parfois, la fonction est plus importante que l'identité précise de la personne occupant le poste désigné, comme par exemple avec *the Court* dans l'exemple 36., sans que la lecture DIC soit remise en question :

36. *In Miller, the Court extended the rationale of Presser to the point where Second Amendment rights are subservient to the Congress's delegated powers to regulate interstate commerce, raise and support armies, and execute the laws of the Union. (n36) The Court **conceded** that*

the Second Amendment protects state prerogatives to maintain well-regulated militias. (académique, 1993)

Ici, les magistrats qui constituent *the Court* sont définis par leur appartenance au procès Miller. La lecture DIC n'est pas remise en question par l'absence d'un sujet précis. Néanmoins, le statut de cet énoncé n'est pas complètement résolu.

En effet, le locuteur énonciateur a aussi la possibilité de refuser de prendre totalement en charge cette assertion ; il pose que *the Second Amendment protects state prerogatives to maintain well-regulated militias* sans s'avancer, ou plutôt se cache derrière une source, *The Court*, soit pour moduler son discours, soit pour mieux remettre en cause le contenu de P2, soit pour faire appel à une source censée représenter une autorité fiable (comme dans l'exemple 19 précédemment cité, où *Constantinople II* sert d'autorité et donne du crédit au contenu de P2).

Une autre caractéristique en lien avec la problématique du sujet de P1 peut aider à l'interprétation de l'énoncé. Ainsi, la question de la *médiativité*, qui correspond à « la mention de la source de l'information » (Anscombe 8) est un autre facteur d'importance permettant de s'assurer qu'un énoncé appartient bien au DIC. Même si l'information est attestée, il se peut que la verbalisation n'ait pas eu lieu, auquel cas le verbe sert de connecteur, un peu à la manière de la copule *be*, plutôt que de verbe de parole. Ceci est illustré dans l'exemple suivant :

37. *Data across both the evaluation reports and the mentors' time allocation charts **revealed that** the mentors primarily focused on the evaluation rubrics to provide feedback, so the prevalence of professional to emotional supports was greatly skewed toward professional feedback.*
(académique, 2014)

Le sujet n'est ni humain ni doué de parole. Parallèlement au phénomène de médiativité, se pose alors la question de la factualisation, qui correspond à une manière de présenter une nouvelle information : en 37, le locuteur énonciateur est en fait le seul sujet de conscience à prendre en charge l'interprétation des données, même si ce n'est que de manière dépersonnalisée, en invoquant « data », son objectif n'étant pas de rapporter des données à une origine autre.

Observons l'exemple suivant :

38. *To this, a **fourth argument replies that** high U.S. energy use already puts the nation at a disadvantage compared to most other economies.*
(académique, 1999)

Deux indices remettent en question le statut de DIC de l'énoncé au plan sémantique, et ce, malgré la présence de *THAT* : d'abord, le sujet qui ne désigne pas une source animée, donc douée de paroles (il semble improbable dans ce cas précis que les auteurs du *fourth argument* soient désignés de cette façon), puis le temps du verbe *reply* (le présent). Cela nous amène au point suivant : le temps du verbe de P1.

L'existence d'un acte de parole antérieur ou origine est plus difficile à poser lorsque le verbe introducteur est au présent. En soi, l'emploi du présent dans l'introductrice n'est pas un critère de sortie du DIC (notamment dans un texte au présent narratif) mais il constitue néanmoins un indice. Lorsqu'il est combiné à d'autres facteurs, comme la présence d'un sujet non animé tel que *fourth argument*, ou vague, voire absent comme dans le cas du passif où l'agent, qui correspond au rapporté, n'est pas mentionné, la sortie du DIC peut être réelle. Ce qui reste cependant étonnant est que cette sortie soit ici manifeste alors que *THAT* est présent. ***THAT ne semble donc pas garantir l'appartenance d'un énoncé au DIC de manière infallible.*** Si d'autres indices pointent vers une lecture différente, celle-ci n'est pas systématiquement contredite par la présence de *THAT* et ce, malgré son rôle de renvoi à une situation autre.

Avec le présent, l'effet produit est plus descriptif et analytique et l'effet de report amoindri, alors qu'avec le prétérit, qui renvoie explicitement à une autre situation en décalage avec la situation d'énonciation, créant ainsi les conditions d'une interprétation DR, toute interprétation performative de l'introductrice est éliminée (si cette dernière contient un verbe performatif), de même qu'est exclu tout renvoi à la description d'un acte (lorsque l'introductrice comprend un verbe non neutre descriptif). En conséquence, la sortie du domaine du DIC s'opère plus difficilement.

Il en ressort que ce n'est pas la seule conjonction qui permet de modifier le sens global de l'énoncé mais un ensemble de facteurs. Cependant, la conjonction est bien partie prenante dans la construction du sens, dans la mesure où elle influence la pondération.

3.3. La pondération

A partir du moment où P1 gagne en poids¹⁵, non plus seulement en tant qu'introductrice de P2 mais comme entité à part entière, en décrivant l'action plutôt qu'en la rattachant à un acte de parole ayant certaines caractéristiques (décrites par les sèmes particuliers du verbe) dans la situation origine, on s'éloigne alors, peu à peu, du DR et du DIC. Les énoncés contenant un verbe riche relèvent moins du DR que les énoncés contenant *say*.

Mais lorsque le verbe a suffisamment d'autonomie lexicale et syntaxique, au point de pouvoir être utilisé intransitivement, *THAT* peut alors être omis ; l'effet produit est la juxtaposition de deux propositions indépendantes, la première décrivant une action, la deuxième faisant office d'affirmation indirectement prise en charge par le rapporteur par l'intermédiaire du rapporté, même si la présence de ce dernier est très subtile.

39. *My mother yells he's scaring Randy, I yell he's stretching my wig.*

Le narrateur semble ici décrire quatre faits : <*my mother / yell*>, <*he / scare Randy*>, <*I / yell*>, <*he / stretch my wig*>. On observe une relation hiérarchique très ténue dans laquelle la proposition principale sert d'introductrice à la proposition subordonnée, cette dernière étant alors l'élément pondéré. L'introductrice n'a que peu d'intérêt : le fait que quelque chose ait été dit par quelqu'un d'autre est moins important que le contenu du discours. Mais ce n'est pas le cas avec *THAT*. Ce qui compte alors, c'est que quelque chose a été dit.

Par conséquent, avec Ø, la subordonnée gagne en indépendance et ce n'est plus un acte de report de parole mais deux actes apposés qui semblent être décrits : d'abord un acte de dire, puis un contenu informatif. Ce contenu est certes rattaché au sujet grammatical de la principale mais ce n'est pas forcément l'objectif premier de la principale que d'opérer ce rattachement. Plus le verbe de la principale est lexicalement riche et s'inscrit dans une suite d'actions, plus sa fonction descriptive prend le pas sur sa fonction de verbe de dire servant à rattacher un contenu à un sujet de conscience autre. L'exemple 39 ci-dessus illustre bien ce phénomène.

Une objection à cette analyse peut être faite : si P1 et P2 sont juxtaposées, alors « P1 Ø P2 » et « P2, P1 » devraient être équivalents sémantiquement. Or, ce n'est pas le cas : il a été montré¹⁶ qu'il existe une gradation « du plus DIC au moins DIC », le degré le plus fort

¹⁵ Ce dernier se mesure en fonction de l'apport informatif, ou plutôt de la manière dont l'information est présentée, comme plus ou moins importante dans un contexte donné.

¹⁶ Voir les travaux de Monique De Mattia, qui présente le DIC en termes de gradation ou de continuum (2000).

correspondant à « P1 THAT P2 », le degré le moins fort à « P2, P1 » (car l'énoncé est interprété comme rapporté *a posteriori*), « P1 Ø P2 » étant considéré comme forme intermédiaire. Cependant, les données procurées par notre corpus révèlent que la présence de P1 après P2 ne montre pas forcément une relation lâche entre les deux propositions, ce qui aurait pour effet de nous éloigner du DIC, dont la forme canonique est, comme nous venons de le rappeler, « P1 THAT P2 ». Le corpus souligne que, par sa position finale, P1 reprend un ascendant sur P2 en matière d'apport informationnel en mettant en exergue le sujet de P1 pour le désigner, après coup, comme source de P2. Plutôt qu'une équipondération informative entre P1 et P2, P1 semble regagner en importance, comme dans l'exemple ci-dessous ; ceci n'a rien de très étonnant puisque P1 est désormais en position rhématique :

40. *Roy sat there, holding onto Andrea's hand, surveying the room. Neil hadn't been too misleading, he **concluded**. Miss Sandy was very pretty, just as advertised, and the party itself was clearly posh enough.* (fiction, 2007)

Avec « P1 Ø P2 », la première partie ne semble plus jouer le rôle d'introducteur de discours et le message le plus important ne semble pas être le fait que le rapporté ait dit quelque chose mais que le contenu de P2 doive lui être rattaché : on se rapproche de la modalisation de discours, le locuteur énonciateur reprenant une idée qu'il attribue à un autre (comme le ferait *according to*), même si ce n'est pas l'objectif communicationnel premier. L'on a alors affaire à une forme affaiblie de DR. Ainsi, dans la perspective où P1 n'annonce pas systématiquement du DR, la forme la moins proche du DIC pourrait alors être « P1 Ø P2 ».

Dans le cas où la première partie n'est pas un modalisateur mais un 'descriptif d'attitude', alors « P1 Ø P2 » et « P2, P1 » seraient deux manières différentes de présenter deux actes : à cause du principe de l'*end focus*¹⁷, dans la première configuration, l'information principale est P2 alors que dans la deuxième organisation, elle se situe dans l'introductrice placée en fin d'énoncé, en position rhématique :

41. *I **concede** there are days when you simply don't have time.*
 42. *There are days when you simply don't have time, I **concede**.*
 43. ***He concedes** there's a risk.* (news, 2016)
 44. *There is a risk, he **concedes**.*

¹⁷ Principe selon lequel les éléments les plus informatifs se trouvent en fin d'énoncé. Voir notamment Leech (64).

Ceci semble être confirmé par le fait que l'on rencontre fréquemment cette deuxième disposition (41 et 43) même avec les verbes lexicalement riches : la position finale mettrait en relief les traits descriptifs du verbe, le rôle de connecteur entre un report de paroles et une source étant fortement atténué. Dans la paire d'exemples qui précède (42 et 43), P2 *there is a risk* semble gagner en indépendance comme si elle était prise en charge par le locuteur énonciateur (distinct du sujet de P1, *he*), qui par ailleurs décrit le comportement de *he* comme étant l'auteur d'une concession.

Cet effet est surtout visible lorsque *concede* est présent dans une succession de verbes d'action, par exemple comme dans *He thought about it, conceded he was wrong, left the room*. L'on commence à entrevoir des éléments de réponse à la question qui reste encore, partiellement au moins, en suspens : quelle relation s'instaure entre P1 et P2 en l'absence de *THAT* lorsque P1 contient des verbes lexicaux non neutres ? S'agit-il d'une relation de subordination, donc hypotactique, ou bien d'une relation de juxtaposition, donc paratactique ? Nous émettrons une dernière hypothèse. C'est bien une relation **paratactique** qui s'instaure entre P1 et P2 dans ce cas. Nous n'avons plus affaire à une co-prédication mais à **deux prédications indépendantes**. Ainsi, lorsque P1 contient un verbe non neutre employé de manière descriptive, elle ne sert plus à introduire du DR, et fonctionne comme une prédication indépendante.

Conclusion

Cet article propose des éléments de réponse justifiant l'utilisation de *THAT* dans la structure syntaxique dite de DIC lorsque le verbe de dire est identifié comme lexicalement riche. La possibilité pour un énoncé de ne pas contenir *THAT* est en lien direct avec le sens du verbe : plus celui-ci sera proche de *say*, moins *THAT* sera nécessaire. Inversement, plus l'utilisation métaphorique d'un verbe dont le sens premier n'est pas celui de dire, plus *THAT* sera nécessaire afin de garantir l'interprétation DIC. Si le verbe comporte plusieurs acceptions, ces dernières apparaîtront de manière plus évidente en l'absence de *THAT*. Mais comme c'est le cas avec *say*, la lecture DIC exige de par sa définition, conjointement avec la présence d'un verbe de dire, un ensemble d'éléments comme une source identifiable et un décalage situationnel. Il reste à noter que parfois, cette source définie n'est plus utilisée comme origine d'un discours mais comme garant du contenu de P2 ; il s'agit alors pour le locuteur énonciateur de modaliser son énoncé en le présentant comme inattaquable du fait de l'autorité dont le sujet de P1 est investi. Cette modalisation se retrouve souvent dans les verbes de dire riches à la voix passive. Enfin, l'interprétation performative d'un verbe de

dire non neutre descriptif est favorisée par la présence d'un pronom personnel désignant la 1^{ère} personne (*I* ou *we*) et par l'emploi du présent.

Notre objectif était en outre de comprendre quand et comment *THAT* participe à la construction du sens. L'étude du corpus nous a permis de valider l'hypothèse selon laquelle *THAT* est souvent présent après un verbe non neutre. Cependant, ce n'est pas seulement le poids informatif du verbe qui a un impact sur sa présence, mais le fait qu'il soit utilisé comme verbe de report alors que telle n'est pas sa fonction première. Enfin, l'hypothèse selon laquelle la présence de *THAT* pondère l'introductrice en attirant l'attention sur elle a, une nouvelle fois, été confirmée. En outre, ces constatations ont abouti à la formulation de cinq nouvelles hypothèses.

1. Nous postulons que *THAT* est requis lorsque le sens premier du verbe n'est pas celui d'un verbe de dire ;
2. Que la modalisation impose que le lien entre le modalisateur, P1, et l'assertion qu'il modalise, P2, soit explicite, et que cette explicitation s'effectue grâce à *THAT* ;
3. Que *THAT* participe à la construction du sens DIC mais que d'autres éléments y contribuent également : (i) le sujet de P1 doit être défini, (ii) le sujet de P1 doit être doué de parole, (iii) l'objectif discursif doit être de rattacher des paroles à une source, (iv) le prétérit doit être utilisé, même si le présent n'est pas exclu ;
4. Que *THAT* peut parfois pondérer P2 (et non P1) en créant un lien entre P1 et P2 ;
5. Et qu'en l'absence de *THAT*, le verbe non neutre de P1 peut être interprété comme descriptif de l'attitude de son sujet syntaxique, ce qui donne lieu à deux prédications indépendantes. On quitte alors le domaine de l'hypotaxe, dont fait partie le DR, pour rejoindre celui de la parataxe. L'on est dans ce cas définitivement sorti du DIC.

Bibliographie

Ouvrages cités :

Anscombe, Jean-Claude. « Présentation. » *Médiativité, polyphonie et modalité en français*, édité par Jean-Claude Anscombe, Evelyne Oppermann-Marsaux, et Amalia Rodríguez Somolinos, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2014. pp. 7-16.

Austin, John L. *How to Do Things with Words*. Oxford, Clarendon Press, 1962.

Bolinger, Dwight. *That's That*. La Hague : Mouton, 1972.

Ceccaldi-Hamet, Aurélie. « Disparition du ‘dire ‘ dans les verbes de report au discours direct : l’influence de l’ordre énonciatif dans la phrase. *E-rea* [Online], 12.2 | 2015. URL : <http://journals.openedition.org/erea/4227> ; DOI : 10.4000/erea.4227

De Mattia, Monique. « A propos de *THAT/Ø* et des frontières du discours indirect. » *ANGLOPHONIA-SIGMA* 2, 1997, pp. 55-84.

--. *Le Discours indirect en anglais contemporain : approche énonciative*. Aix-en-Provence, Publications de l’Université de Provence, 2000.

--. *Leçons de grammaire anglaise, tome 1 : Syntaxe*. Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2018.

Douay, Catherine. *Éléments pour une théorie de l’interlocution. Un autre regard sur la grammaire anglaise*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000.

Hanote, Sylvie, et Hélène Chuquet. “*Who’s speaking, please?*” *Le discours rapporté*. Ophrys, Gap, 2004.

Kiparsky, Paul, et Carol Kiparsky. “Fact”. *Semantics*, édité par Danny D. Steinberg et Léon A. Jakobovits. Londres, Cambridge University Press, 1971, pp. 345-369.

Lapaire Jean-Rémi, et Wilfrid Rotgé. *Linguistique et grammaire de l’anglais*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1991.

Larrea, Paul. *Le possible et le nécessaire. Modalités et auxiliaires modaux en anglais britannique*. Paris, Nathan, 1984.

--. « Amalgames lexicaux et verbes de jugement en anglais ». *Travaux du CIEREC*. Saint Étienne, Université de Saint Étienne, [1984] 1986, pp. 79-94.

Larrea, Paul, et Jean-Philippe Watbled. *Linguistique générale et langue anglaise*. Paris, Colin, 2007.

Leech, Geoffrey. *Principles of Pragmatics*. Londres, Longman, 1983.

Nita, Raluca. *Discours rapporté, repérages et organisation textuelle : étude contrastive anglais, français, roumain*. Thèse de Doctorat, Université de Poitiers, 2006.

Poncharal, Bruno. « Approche énonciative de l’opposition *that / Ø* dans les complétives du discours indirect. » *La subordination en anglais. Une approche énonciative*, édité par Agnès Celle et Stéphane Gresset. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2003, pp. 89-109.

Rotgé, Wilfrid. *WH/TH dans une grammaire linguistique de l'anglais*. Thèse de Doctorat. Université de la Sorbonne Nouvelle, 1987.

Souesme, Jean-Claude. « Quelques justifications complémentaires concernant l'emploi de *that* dans les complétives. » *RANAM* 27 (1994), 99-114.

Ouvrages consultés :

Authier-Revuz, Jacqueline. « La Représentation du discours autre : Un champ multiplement hétérogène. » *Discours rapporté dans tous ses états : Actes du Colloque International Bruxelles 8-11 novembre 2001* édité par Juan Manuel Lopez Muñoz, Sophie Marnette, et Laurence Rosier, L'Harmattan, Paris, 2004, pp. 35-53.

Banfield, Ann. *Phrases sans parole : Théorie du récit et du style indirect Libre*. Traduit par Cyril Veken, Paris, Editions du Seuil, [1982] 1995.

Boone, Annie, et André Joly. *Dictionnaire terminologique de la systématique du Langage*. Paris, Sémantiques, 1996.

Bussmann, Hadumod. *Routledge Dictionary of Language and Linguistics*. Traduit par Gregory Trauth et Kerstin Kazzazi, Londres, Routledge, 1996.

Culioli, Antoine. *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*, tome I. Paris, Ophrys, 1990.

De Mattia-Viviès, Monique. *Le Discours indirect libre au risque de la grammaire : le cas de l'anglais*. Publications de Provence, Aix-en-Provence, 2006.

Dubois, Jean, et al. *Linguistique & sciences du langage : grand Dictionnaire*. Paris, Larousse, 2007.

Ducrot, Oswald. *Le dire et le dit*. Paris, Les Éditions de Minuit, 1984.

Groussier, Marie-Line, et Claude Rivière. *Les mots de la linguistique. Lexique de linguistique énonciative*. Gap, Ophrys, 1996.

Guillaume, Gustave. *Leçons de linguistique. 10. Série A. II, 1943-44, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française*. Québec, Presses de l'Université de Laval, 1991.

Hanote, Sylvie. « Des introducteurs de discours aux indices de frayage. » *Discours rapporté dans tous ses états : Actes du Colloque International Bruxelles 8-11 novembre 2001*, édité

par Juan Manuel Lopez Muños, Sophie Marnette, et Laurence Rosier. L'Harmattan, Paris, 2004, pp. 538-548.

Jackson, Howard. *Key Terms in Linguistics*. Londres, Continuum, 2007.

Kerbrat-Orechionni, Catherine. *L'Énonciation : de la subjectivité dans le langage*. Armand Colin, Paris, 2009.

Malmkjær, Kristen, éditrice. *The Linguistics Encyclopedia*. Londres, Routledge, 1991.

Rabatel, Alain. « Les Verbes de perception, entre point de vue *représenté* et discours *représentés*. » *Discours rapporté dans tous ses états : Actes du Colloque International Bruxelles 8-11 novembre 2001*, édité par Juan Manuel Lopez Muños, Sophie Marnette, et Laurence Rosier. L'Harmattan, Paris, 2004, pp. 81-93.

Recatani, François. *Les énoncés performatifs*. Paris, Éditions de Minuit, 1981.

Rosier, Laurence. *Le discours rapporté : Histoire, théories, Pratiques*. Ducolot, Paris, 1999.

Schiffrin, Deborah. *Discourse Markers*. Cambridge : Cambridge UP, 1987.

Zwicky, Arnold. « *On Reported Speech*. » *Studies in Linguistic Semantics*, édité par Charles J. Fillmore et D. Terence Langendoen. New York, Irvington, 1971, pp. 1-73.

Corpus

Davies, Mark. *The Corpus of Contemporary American English: 520 million words, 1990-present*. <http://corpus.byu.edu/coca/>.